

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE D'IETEREN GROUP SA/NV,
TENUE A BRUXELLES AU SIEGE
LE JEUDI 5 JUIN 2025 A 15 HEURES

La séance est ouverte à 15h00 heures sous la présidence de M. Nicolas D'IETEREN, Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 30 des statuts.

Le Président de l'Assemblée désigne comme secrétaire Madame Amélie Coens et s'adjoit comme scrutateurs, Monsieur Edouard Janssen et Monsieur Nicolas Saille.

Le Président expose que les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées, conformément à l'article 25 des statuts, dans les journaux suivants :

1. Le Moniteur Belge du 5 mai 2025 dans les deux langues nationales.
2. L'Echo (électronique) du 5 mai 2025.
3. De Tijd (électronique) du 5 mai 2025.

Les numéros justificatifs sont déposés sur le bureau après qu'ils aient été paraphés par les membres du bureau. En outre, les actionnaires en nom ainsi que les administrateurs et le commissaire ont été convoqués par lettre missive adressée dans le délai légal.

Les actionnaires ont eu l'occasion d'exprimer leurs votes à l'avance en remplissant les formulaires de vote par procuration ou par correspondance qui ont été mis à leur disposition par la société.

Tous les actionnaires représentés ou qui ont voté par correspondance se sont conformés aux prescriptions relatives au dépôt des titres.

Monsieur le Président fait signer par les membres du bureau la liste des présences ci-annexée, qui constate que des détenteurs de 44.340.621 actions (84,03% du capital) et de 5.000.000 parts bénéficiaires, sont représentés ou ont voté par correspondance, pour un total de 49.340.621 voix.

En conséquence, la présente Assemblée Générale est légalement et valablement constituée pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de gestion du Conseil d'administration, rapports du Commissaire sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2024, et rapport d'assurance limitée du Commissaire concernant l'information en matière de durabilité relatif à l'exercice 2024. Communication des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2024.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024, en ce compris la répartition du bénéfice.
Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024, en ce compris la répartition du bénéfice (proposition de distribuer un dividende brut de EUR 1,60 par action et de EUR 0,20 par part bénéficiaire).

3. Rapport de rémunération 2024.

Proposition d'approuver le rapport de rémunération intégré dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du Rapport annuel 2024.

4. Approbation de la politique de rémunération.

Proposition d'approuver la nouvelle politique de rémunération de la Société.

5. Approbation de la rémunération des administrateurs non-exécutifs.

Proposition d'adapter la rémunération des administrateurs non-exécutifs comme suit, à partir de l'exercice 2025:

- o Rémunération annuelle fixe ("all-in") du Président du Conseil d'administration : EUR 270.000*
- o Rémunération annuelle fixe ("all-in") du Vice-président du Conseil d'administration: EUR 220.000*
- o Rémunération annuelle fixe des autres administrateurs non-exécutifs : EUR 90.000*
- o Rémunération annuelle fixe supplémentaire pour les administrateurs non-exécutifs qui participent au Comité d'audit: EUR 60.000. Cette dernière rémunération supplémentaire ne s'applique pas au Président et Vice-Président du Conseil.*
- o Rémunération annuelle fixe supplémentaire pour les administrateurs non-exécutifs qui participent au Comité de nomination et de rémunération: EUR 40.000. Cette dernière rémunération supplémentaire ne s'applique pas au Président et Vice-Président du Conseil.*

6. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de donner décharge, par vote séparé,

- o à l'ensemble des administrateurs*
- o au commissaire*

pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

7. Nominations et renouvellement d'administrateur.

Proposition de renouveler le mandat de HECHO SRL, représentée par Monsieur Hugo De Stooppour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2029, en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87 §1 du Code des sociétés et des associations. Le Conseil d'administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de HECHO SRL.

Proposition de ratifier la cooptation de Olivier Chapelle SRL, représentée par Monsieur Olivier Chapelle, en tant qu'administrateur non-exécutif, pour la période allant du 17 décembre 2024 à la date de la présente assemblée générale, et sa nomination, en cette qualité, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028.

Proposition de ratifier la cooptation de Norawild SRL, représentée par Monsieur Thierry le Grelle, en tant qu'administrateur indépendant au sens de l'article 7:87 §1 du Code des sociétés et des associations, pour la période allant du 17 décembre 2024 à la date de la présente

assemblée générale, et sa nomination, en cette qualité, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028. Le Conseil d'administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de Norawild SRL.

Proposition de ratifier la cooptation de Alcamara BV, représentée par Monsieur Charles-Antoine Leunen, en tant qu'administrateur non-exécutif, pour la période allant du 20 janvier 2025 à la date de la présente assemblée générale, et sa nomination, en cette qualité, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2028.

*Une biographie des personnes concernées peut être consultée sur le lien suivant :
<https://www.dieterengroup.com/fr/assemblees-generales/>.*

8. Procuration pour les formalités.

Proposition de conférer tous pouvoirs à Amélie Coens, Aurélie Cautaerts et Isabelle Stanson, qui toutes, à cet effet, élisent domicile à Rue du Mail 50, 1050 Bruxelles, chacune agissant séparément, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

* * *

Avant d'aborder la discussion de l'ordre du jour, le Président donne la parole au management qui expose les résultats de l'année 2024.

Le management répond également aux questions qui sont posées par les actionnaires présents à l'Assemblée.

* * *

Concernant le point 1 de l'ordre du jour concernant la communication des rapports de gestion, rapports du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2024, et rapport d'assurance limitée du commissaire concernant l'information en matière de durabilité, le président indique qu'il ne sera pas donné lecture de ces rapports dont les actionnaires ont pu prendre connaissance.

Statuant sur le point 2 de l'ordre du jour concernant l'approbation des comptes annuels 2024, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 49.318.109 (99,97%)
- b. CONTRE : 13.544 (0,03%)
- c. ABSTENTION : 8.967

Le Président confirme que le dividende ordinaire brut de EUR 1,60 par action et de EUR 0,20 par part bénéficiaire sera payable contre remise du coupon n° 16 à partir du 12 juin 2025.

Statuant sur le point 3 de l'ordre du jour relatif à l'approbation du Rapport de rémunération 2024,

l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 40.097.091 (81,27%)
- b. CONTRE : 9.243.414 (18,73%)
- c. ABSTENTION : 115

Statuant sur le point 4 de l'ordre du jour relatif à l'approbation de la politique de rémunération,

l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 40.771.188 (82,81%)
- b. CONTRE : 8.462.651 (17,19%)
- c. ABSTENTION : 106.781

Statuant sur le point 5 de l'ordre du jour relatif à l'approbation de la rémunération des administrateurs non-exécutifs, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 48.733.644 (99,97%)
- b. CONTRE : 16.920 (0,03%)
- c. ABSTENTION : 590.056

Statuant sur le point 6 de l'ordre du jour concernant la décharge aux administrateurs en fonction en 2024, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 47.477.527 (96,30%)
- b. CONTRE : 1.825.402 (3,70%)
- c. ABSTENTION : 37.691

Statuant sur le point 6 de l'ordre du jour concernant la décharge au commissaire,

l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 48.724.116 (98,83%)
- b. CONTRE : 578.832 (1,17%)
- c. ABSTENTION : 37.672

Statuant sur le point 7 de l'ordre du jour concernant le renouvellement du mandat d'administrateur indépendant de HECHO SRL, représentée par Monsieur Hugo De Stoop,

l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 47.533.118 (96,49%)
- b. CONTRE : 1.730.502 (3,51%)
- c. ABSTENTION : 77.000

Statuant sur le point 7 de l'ordre du jour concernant la ratification de la cooptation et la nomination de Olivier Chapelle SRL, représentée par Monsieur Olivier Chappelle,

l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 47.136.837 (95,54%)
- b. CONTRE : 2.202.042 (4,46%)
- c. ABSTENTION : 1.741

Statuant sur le point 7 de l'ordre du jour concernant la ratification de la cooptation et la nomination de Norawild SRL, représentée par Monsieur Thierry Legrelle, en tant qu'administrateur indépendant, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 48.259.888 (97,81%)
- b. CONTRE : 1.078.994 (2,19%)
- c. ABSTENTION : 1.738

Statuant sur le point 7 de l'ordre du jour concernant la ratification de la cooptation et la nomination de Alcamara BV, représentée par Monsieur Charles-Antoine Leunen, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 48.217.316 (97,73%)
- b. CONTRE : 1.121.560 (2,27%)
- c. ABSTENTION : 1.738

Il est confirmé que ces administrateurs seront rémunérés pour leur mandat conformément au point 5 de la présente assemblée générale ordinaire de la Société.

Statuant sur le point 8 de l'ordre du jour concernant la proposition de conférer tous pouvoirs à Amélie Coens, Aurélie Cautaerts et Isabelle Stanson, afin d'assurer les formalités nécessaires, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 49.340.469 (100%)
- b. CONTRE : 95 (0,00%)
- c. ABSTENTION : 50

* * *

D'IETEREN GROUP SA/NV
Rue du Mail, 50
1050 Bruxelles (Belgique)
N° entreprise 0403448140
RPM Bruxelles

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, le Président lève la séance à 16h03.

Dont procès-verbal établi aux lieu et date ci-dessous.

Bruxelles, le 5 juin 2025.

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Le Président